

Séance du 14 janvier 2012 :

- Rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2010
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport qui reste à disposition pour consultation en mairie.
- Engagement sur le Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations – PAPI – du Pays de la Vallée de la Dordogne Lotoise 2012-2017
Le PAPI a vocation à accompagner la politique de prévention des risques et de sécurité des populations qui relève en partie de la responsabilité du Maire. A ce titre le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager la Commune sur le Programme d'Actions pour la prévention des Inondations –PAPI- du Pays de la Vallée de la Dordogne Lotoise 2012-2017.

- Modification des statuts de la Communauté des Communes du Pays de Saint-Céré pour la compétence relative à la construction et à la gestion de l'école de musique.
Madame le Maire informe l'assemblée qu'afin de pouvoir lancer le projet de construction d'une école de musique (retenu au niveau national dans le cadre d'un pôle d'excellence rurale) dans les locaux de l'enceinte de l'USINE, propriété du Conseil Général, la Communauté de Communes du Pays de Saint-Céré doit modifier ses statuts et notamment l'article G1.
A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la modification des statuts comme suit :

- « Compétences facultatives

G Culture

G1. Action en faveur de l'enseignement musical :

Construction et gestion des locaux de l'Ecole de Musique du Pays de Saint-Céré. Soutien matériel et financier à l'Ecole de musique du Pays de Saint-Céré.

G2 Aide et soutien aux manifestations culturelles, artistiques ou festives d'intérêt communautaire, au monde associatif et aux communes dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale et scolaire : soutien financier et technique aux projets d'animations dans les communes (appel à projet estival et hivernal), au cinéma sous les étoiles organisé par la MJC, et à tout projet que le conseil communautaire jugera nécessaire de soutenir à la demande des communes membres.

Les critères de l'intérêt communautaire sont définis en annexe 4 »

Les autres termes des statuts restant inchangés.

- Budget communal 2011 – Décision modificative n°3
Le chapitre 65 étant en dépassement (Autres contributions obligatoires) de 1230 € - concerne la contribution pour enfants scolarisés dans les écoles environnantes-Madame le Maire propose et le Conseil Municipal approuve, d'ouvrir des Crédits à cette hauteur pour le compte 6558 et de réduire d'autant les crédits ouverts au compte 61523 Entretien de voie et réseaux.

Séance du 4 avril 2012 :

- Subvention exceptionnelle au Groupe scolaire Jean Lurçat de Saint-Laurent les tours : Le Conseil Municipal décide d'attribuer une participation de 50 € au Groupe Scolaire Jean Lurçat de Saint-Laurent les Tours.
- Indemnité de Conseil au comptable : le Conseil Municipal accorde à Madame Josette GOYETCHE-LAGARRIGUE, à compter du 1^{er} mars 2012, une indemnité au taux maximum.
- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Céré pour la compétence relative à la construction et à la gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire et la compétence relative à l'assainissement non collectif : le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Céré telle que suit :
 - adoption de la compétence A1d relative à la « création, la construction et l'aménagement éventuels et la gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire » au sein de la compétence A1 « Aménagement de l'espace communautaire ».
 - adoption de la compétence C2c relative aux « opérations de réhabilitation groupée des installations d'assainissement non collectif » au sein de la compétence C2 « Assainissement »

- Compte administratif 2011 de la Commune

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2011 de la commune qui se résume ainsi :

- Excédent de fonctionnement : 54 551.80 €
- Excédent d'investissement : 89 063.09 €

- Compte administratif 2011 du Service des Eaux

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2011 du Service des Eaux qui se résume ainsi :

- Excédent de fonctionnement : 53 326.90 €
- Déficit d'investissement : 3 276.77 €

- Compte de gestion 2011 de la Commune : le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion de la Commune pour l'exercice 2011, dressé par Madame CARPENTIER, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- Compte de gestion 2011 Service des Eaux : le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du Service des Eaux pour l'exercice 2011, dressé par Madame CARPENTIER, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- Affectation du résultat Commune : le Conseil Municipal décide d'affecter en totalité le résultat d'exploitation de 54 551.80 € au compte 002 de la section de fonctionnement du Budget prévisionnel 2012.
- Affectation du résultat Service des Eaux : le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit au 1068 sur BP)	28 976.77
2) Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	24 350.13

- Budget Prévisionnel 2012 de la Commune

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2012 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 199 238.80 € en section de fonctionnement
- 175 886.29 € en section d'investissement

- Budget Prévisionnel 2012 du Service des Eaux

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2012 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 52 201.73 € en section de fonctionnement
- 62 354.94 € en section d'investissement

- Taux d'imposition 2012

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition 2012 des taxes locales soit :

	<u>TAUX 2011</u>	<u>TAUX 2012</u>
TH	5.72%	5.72%
FB	10.57%	10.57%
FNB	111.25%	111.25%

- Fixation Prix Service des Eaux à compter de 2012

Le Conseil Municipal fixe les tarifs du Service des Eaux à compter du 1^{er} janvier 2012 pour l'ensemble des abonnés comme suit :

- Coût abonnement 1^{er} compteur = 73.50 € H.T.
- Coût abonnement par compteur supplémentaire = 37.00 € H.T.
- Coût du m3 consommé à partir du 1^{er} m3 = 0.68 € H.T.

- Vente d'herbe à Madame SAMTMANN

Monsieur Jacques TEYSSÉDOU ayant fait valoir ses droits à la retraite, le Conseil Municipal décide d'attribuer la vente d'herbe dans les mêmes conditions au reprenneur de son exploitation, à savoir Mme Danièle SAMTMANN.

Séance du 11 juillet 2012 :

- Subventions 2012

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions pour l'année 2012 comme suit :

- Association Ecole d'Aynac	50.00 €
- Fond Maréchal DELATTRE	40.00 €
- Association Départemental d'Information sur le Logement	50.00 €
- Association Musée de la Résistance	50.00 €
- Mutuelle Coup Dur	100.00 €
- Association des Amis de l'école de SAINT-CERE	300.00 €

- Collège Jean-Lurçat de SAINT-CERE (voyage à Paris) 40.00 €
- Association Club des Aînés de SAINT-JEAN LAGINESTE 100.00 €
- CUMA AYNAC 60.00 €
- SAINT-CERE RUGBY (féminin) 100.00 €

- Décision Modificative N°1 – Service des Eaux

Le Conseil Municipal décide de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2012 du service des Eaux :

CREDITS A OUVRIR

Chap.	Compte	Op	Nature	Montant
021	021		Virement de la section de fonctionnement	28 000.00
				28 000.00

CREDITS A REDUIRE

Chap.	Compte	Op	Nature	Montant
001	001	OFI	Résultat d'investissement reporté	-28 000.00
				- 28 000.00

- Décision Modificative N°2 – Service des Eaux

Le Conseil Municipal décide de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2012 du service des Eaux :

CREDITS A OUVRIR

Chap.	Compte	Op	Nature	Montant
65	654		Pertes sur créances irrécouvrables	248.20
				248.20

CREDITS A REDUIRE

Chap.	Compte	Op	Nature	Montant
022	022		Dépenses imprévues (section de fonctionnement)	-248.20
				- 248.20

- Décision Modificative N°1 – Budget Communal

Le Conseil Municipal décide de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2012 de la Commune :

CREDITS A OUVRIR

Chap.	Compte	Op	Nature	Montant
65	654		Pertes sur créances irrécouvrables	135.13
				135.13

CREDITS A REDUIRE

Chap.	Compte	Op	Nature	Montant
022	022		Dépenses imprévues (section de fonctionnement)	-135.13
				- 135.13

- Décision Modificative N°2 – Budget Communal

Le Conseil Municipal décide de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2012 de la Commune :

CREDITS A OUVRIR

Chap.	Compte	Op	Nature	Montant
21	2168	ON A	Autres collections et œuvres d'art	3 000.00
				3 000.00

CREDITS A REDUIRE

Chap.	Compte	Op	Nature	Montant
23	2315	77	Installations, matériels et outillages techniques	-3 000.00
				-3 000.00

- Frais de fonctionnement des écoles

La participation de la Commune de Saint-Jean Lagineste au frais de fonctionnement des écoles ne pourra pas excéder les montants de participation fixés par les établissements de rattachement de Saint-Céré, à l'exception des « anciens inscrits » de l'école d'Aynac.

- Rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2011 – RPQS -

Le Conseil Municipal approuve le rapport sur le prix et la qualité du service des Eaux 2011.

Séance du 29 août 2012 :

- Aménagement de sécurité : aire multiservices de Pépuriot

Mise en place d'un abribus + voirie

Le terrain communal de Pépuriot sera aménagé en aire multiservices avec notamment la mise en place d'un abribus. Le devis estimatif des travaux chiffrés par la Direction Départementale des Territoires pour cet aménagement spécifique s'élève à la somme de 17 300,00 €. HT, soit 20 690.80 TTC.

La commune de Saint-Jean Lagineste sollicite une subvention pour cette opération au titre du Fond des Amendes de police (date de dépôt le 31 août) et prévoit le plan de financement suivant :

Subvention au titre des Amendes de police – 35%	6 055.00 €
Fonds libres de la Commune – 65%	<u>14 635.80 €</u>
TOTAL	20 690.80 €

Séance du 13 septembre 2012

- **Travaux de voirie 2012**

Suite à la consultation en procédure adaptée concernant le programme de voirie 2012, le marché est attribué à l'entreprise TPJ pour un montant HT de 44 765.00 €

- **Décision Modificative n°3 – Budget Communal**

Le Conseil Municipal décide de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2012 de la Commune :

CREDITS A OUVRIR

Chap.	Compte	Op	Nature	Montant
21	2151	79	Réseaux de voirie	3 000.00

CREDITS A REDUIRE

Chap.	Compte	Op	Nature	Montant
23	2315	77	Installations, matériels et outillages techniques	-3 000.00

- **Ravalement de l'église**

Suite à la consultation en procédure adaptée concernant les travaux de ravalement de l'église, le marché est attribué à SARL CASTAGNE Claude & Fils pour un montant de 27 364.00 € HT. Une subvention DETR est sollicitée au taux de 25% HT, soit 6.841.00 €.

- **Décision Modificative n°4 – Budget Communal**

Le Conseil Municipal décide de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2012 de la Commune :

CREDITS A OUVRIR

Chap.	Compte	Op	Nature	Montant
014	73925		Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales	457.00

CREDITS A REDUIRE

Chap.	Compte	Op	Nature	Montant
022	022		Dépenses imprévues (section de fonctionnement)	-457.00

- **Décision Modificative n°3 – Service des eaux**

Le Conseil Municipal décide de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2012 de la Commune :

CREDITS A OUVRIR

Chap.	Compte	Op	Nature	Montant
011	6061		Fournitures non stockables	300.00

CREDITS A REDUIRE

Chap.	Compte	Op	Nature	Montant
022	022		Dépenses imprévues (section de fonctionnement)	-300.00

- **Décision Modificative n°5 – Budget Communal**

Le Conseil Municipal décide de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2012 de la Commune :

CREDITS A OUVRIR

Chap.	Compte	Op	Nature	Montant
014	73921		Attribution de compensation	140.00
				140.00

CREDITS A REDUIRE

Chap.	Compte	Op	Nature	Montant
022	022		Dépenses imprévues (section de fonctionnement)	-140.00
				-140.00

Séance du 14 novembre 2012

- **Réfection du four de « Donat Haut »**

Le Conseil Municipal décide de retenir le PECH DE GOURBIERE pour un montant de 10 928.78 € TTC, soit 9 137.78 € HT pour les travaux de réfection du four de « Donat haut ». Pour mémoire, cette restauration bénéficie d'une subvention de la communauté de communes de 6 689,60 € HT.

- **Délégation de la compétence Eclairage public à la Fédération Départementale d'Energies du Lot**

Le Conseil Municipal demande à la FDEL de réaliser, préalablement au transfert de la compétence, l'inventaire du patrimoine communal d'éclairage public et accepte d'y contribuer à hauteur de 8 € HT par point lumineux répertorié. Cet inventaire servira de base à un constat contradictoire pour la mise à disposition des ouvrages ainsi qu'au calcul de la contribution initiale de la commune au service de maintenance apporté par la FDEL. A cette étape du transfert de compétence il sera possible d'y renoncer par une nouvelle délibération,

- **Rapport d'activité 2011 de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Céré**

Madame le Maire résume les activités détaillées dans le rapport 2011 de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Céré ainsi que du compte administratif et des projets 2012. Ce rapport reste à disposition du public en Mairie.

- **Rapport d'activité 2011 du SICTOM Haut Quercy Dordogne**

Madame le Maire présente le rapport annuel 2011 du SICTOM HAUT QUERCY DORDOGNE et indique que ce dernier reste à disposition du public en Mairie.

- **Décision Modificative n°6 – Budget Communal**

Afin de procéder au paiement de l'installation d'une borne incendie à Donat Haut, le Conseil Municipal décide de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2012 de la Commune :

CREDITS A OUVRIR

Chap.	Compte	Op	Nature	Montant
21	21568	ONA	Autre Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	4 000.00

4 000.00

CREDITS A REDUIRE

Chap.	Compte	Op	Nature	Montant
23	2315	77	Installations, matériels et outillages techniques	-4 000.00

-4 000.00

- **Décision Modificative n°7 – Budget Communal**

Afin d'éventuellement procéder au paiement des travaux de ravalement de l'église dans le cas où ces derniers seraient terminés avant la fin de l'année, le Conseil Municipal décide de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2012 de la Commune :

CREDITS A OUVRIR

Chap.	Compte	Op	Nature	Montant
23	2313	80	TRAVAUX EGLISE	600.00

600.00

CREDITS A REDUIRE

Chap.	Compte	Op	Nature	Montant
23	2315	77	Installations, matériels et outillages techniques	- 600.00

- 600.00

- **Prise en charge des frais de déplacement du personnel de la Commune de Saint-Jean Lagineste**

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge les frais de déplacement - transport et séjour en France - du personnel de la collectivité autorisé à utiliser son véhicule personnel pour les besoins du service sur la base des décrets applicables aux agents des collectivités territoriales.

- **Subvention exceptionnelle au Lycée Jean Lurçat de Saint-Céré**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une participation de 100 € au lycée Jean Lurçat de Saint-Céré pour l'organisation d'un voyage en Espagne qui concerne une lycéenne de la commune (soit la même somme par élève que les autres communes de la communauté des communes du Pays de Saint-Céré).

- **Décision Modificative n°8 – Budget Communal**

Le Conseil Municipal décide de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2012 de la Commune pour paiement de la subvention au lycée Jean-Lurçat :

CREDITS A OUVRIR				
Chap.	Compte	Op	Nature	Montant
65	65738		subventions de fonctionnement autres organismes publics	100.00
100.00				
CREDITS A REDUIRE				
Chap.	Compte	Op	Nature	Montant
022	022		Dépenses imprévues (section de fonctionnement)	-100.00
- 100.00				

- **Adoption modification statutaire de la communauté de communes du Pays de Saint-Céré – Compétence SCOT**

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à l'extension des attributions de la communauté de communes du Pays de Saint-Céré pour la compétence SCOT dont l'exercice sera confié au nouveau syndicat mixte.